

1205 Genève, 14 septembre 68

Ma bien chère amie,

Vous avez sans doute reçu mon télégramme et ma lettre vous disant ma chaude sympathie dans votre deuil. Quand vous aurez un moment, vous m'écrirez les circonstances du décès de votre chère mère, si elle a souffert et comment se sont déroulés les obsèques. Maintenant, vous êtes dans les jours pénibles qui succèdent au coup que vous avez reçu. Je suis en pensée avec vous.

Hélas! c'est pour un autre sujet que je vous écris: l'affaire Vuataz. Ce matin, j'ai vu enfin mon avocat Maître Fontanet. Il propose que soit constitué une sorte de tribunal d'honneur, qu'il présiderait, avec comme adjoints un homme désigné par Vuataz, une autre par moi. (Je m'adresserai à Marescotti, s'il veut bien accepter). Vuataz et moi présents. M^e Fontanet désire avoir le témoignage écrit de la conversation que M^{me} de Julia a eue avec une des filles de Vilardeff, le samedi après-midi 11 mai. Seriez-vous assez gentille de demander à M^{me} de Julia d'avoir la bonté de m'envoyer ce témoignage écrit.

Je vous rappelle que, cet après-midi là, sans erreur après avoir vu M^{me} de Julia chez vous,

nous l'avions priée de prendre rendez-vous, pour nous, avec une des filles Vilardell. Je précisais même que, restant à Barcelone jusqu'au lundi matin, j'étais à disposition pour cette entrevue le samedi et le dimanche. Refus de la fille Vilardell.

De là, le 1^{er} août, vous avez (ou M^{me} Gaspar?) téléphoné à M^{me} de Julia, qui a confirmé le fait.

Autre témoignage: Sans erreur, M^{me} Gaspar assistait à l'entrevue que nous avons eue avec M. Gorina le samedi matin 11 mai. Cette entrevue avait pour but de dresser le plan de l'assemblée de la Fédération en avril 69, à Barcelone. Après que nous ayons délibéré sur ce sujet, Gorina ou moi (je ne me rappelle pas lequel des deux?) a posé la question d'une entente, voire d'une fusion, entre les Concours Canals et Viñes. Et c'est alors que fut décidée la démarche auprès de la fille Vilardell. Vous étiez d'accord, gentiment.

Vous savez que Unataz nous accuse de nous être réunis pour décider la perte du concours Viñes!!

Auriez-vous l'obligeance de demander à M^{me} Gaspar de bien vouloir m'écrire son souvenir, en quelques lignes, de ce qui s'est passé à cette entrevue avec M. Gorina. J'écris dans le même sens à M. Gorina.

Tout cela est très ennuyeux et pénible. Mais devant les accusations de Vuataz contre vous et contre moi, il est indispensable que vous puissiez défendre votre honneur, et moi le mien.

Vuataz a l'intention de porter l'affaire devant la Fédération, à Barcelone. Il annonce même que je serai confondu, foudroyé et déshonoré!

A une question que je lui posais, M^e Fontanet m'a déclaré que vous seriez en droit de faire un procès en diffamation à Vuataz. Et moi aussi. Mais il le déconseille avec raison, car ces procès sont odieux. Moi, je ne le ferais qu'à la dernière extrémité.

Je vous prie de faire lire ma lettre à votre cher mari, qui est juriste et pourra me donner son avis, s'il le veut bien.

Les démarches que je vous demande ne sont pas absolument urgentes, ce tribunal d'honneur ne se réunissant pas avant la fin du concours de Genève, le 6 octobre. Mais je serai heureux d'avoir ces témoignages écrits, quand cela sera possible.

Une autre possibilité se présente maintenant à mon esprit: je pourrais vous envoyer des photocopies de tout le dossier, lettres de Vuataz et mes réponses.

Après lecture, vous décideriez, vous et votre mari, s'il y a lieu que, l'un ou l'autre, mais de préférence votre mari, veniez à ce tribunal d'honneur.

Je n'en ai pas parlé à M^{me} Fontanet. Mais ce serait à vous à voir si vous voudriez vous mêler à cette sale affaire.

Voilà, ma chère amie, la vilaine lettre que je suis obligé de vous écrire. Je m'en excuse. Sur-tout ne vous faites pas de mauvais sang. Pour moi, je m'efforce de n'y pas penser trop.

Je vous embrasse

H. G.

Je n'ai pas les adresses de M^{me} de Julia et de M^{me} Gaspar. Aidez-vous l'obligeance de me les donner. Merci.

1205 Genève, 1^{er} octobre 68

Ma bien chère Renée,

Revenant de Graz et de Selkau, du concours d'improvisation à l'orgue, j'ai trouvé votre lettre du 27 septembre. Et votre télégramme, me disant votre retour à Barcelone, m'est aussi bien parvenu. Merci de tout.

Vous allez donc reprendre le collier et vous occuper de la rentée d'Ass Nova. Il vous faut du courage! Mais j'espère que les jours passés à Teyà por Ocata vous ont donné les forces nécessaires. Et que vous ayez pu travailler votre piano dans la paix.

Venons-en tout de suite à l'affaire Unataz, pour se débarrasser de l'ennuyeux. Je suis très touché de votre appui total dans ces difficultés. Au surplus, vous y êtes impliqués autant que moi, et même plus! Je n'ai pas encore pu atteindre M^{re} Fontanet, bien que j'aie cherché à l'avoir au téléphone. Dès que je l'aurai vu, je pourrai savoir l'ordre à suivre, et si la séance du tribunal d'honneur peut être mise au début de novembre. Il va sans dire que, si vous et votre mari pourriez y assister, témoigner, répondre aux accusations, ce serait parfait. Unataz serait confondu. Mais voudra-t-il comparaître? Je crains fort qu'il refuse, pour chercher à m'attirer dans un piège. Je ne le laisserai pas faire!

Maxscotti a tout de suite accepté, de grand cœur.

M^{me} Gaspar m'a envoyé une charmante lettre, avec son témoignage très exact.

Rien encore de M^{me} de Julia. Peut-être pourriez-vous la relancer.

Rien non plus de Gorina. Le lundi 16 septembre, j'en ai écrit une lettre recommandée, adressée à la Casa de la Ciudad. Vous me rendriez un grand service si vous, ou votre mari, pouviez le voir et l'engager à m'écrire quelques lignes de témoignage. Merci.

Quand M^e Fontanet m'aura donné la photocopie de tout le dossier, je vous en enverrai un exemplaire. Car, bien que je n'aie pas voulu vous montrer les affreuses lettres de V., à d'Alansà, pour ne pas troubler vos vacances, je crois nécessaire que vous soyez, maintenant, au courant de tout.

Donc, vous viendrez au début de novembre, avec votre mari, à Genève, et je retiendrai une chambre à 2 lits au Métropole, quand je saurai la date exacte de votre arrivée. Je regrette que vous ne puissiez loger chez moi, où j'aurais eu plaisir à vous accueillir, mais ma table vous sera ouverte.

Je reviens donc de Graz et de Seikan. Le concours n'avait que 5 concurrents, mais fort bons, et nous avons pu donner les trois prix. En général, les jurés partent de Graz pour Seikan, le vendredi. Mais, cette fois, j'ai été oublié à Graz!! de dimanche, à 13 h., on est venu enfin me chercher! Il paraît que c'était heureux pour moi, car, dans la nuit du samedi au dimanche, il y avait un mariage à l'auberge de Seikan, et ils ont fait un bruit épouvantable. Le voyage s'est bien passé, mais fatigant, car il faut trotter de l'avion au train, et du train à l'avion...

Mille messages affectueux. H.G.

En ce moment, je corrige les épreuves du règlement de votre concours. Il y a beaucoup de fautes! Une seconde épreuve serait souhaitable.

1205 Genève, 3 octobre 68

Ma bien chère Renée,
Ce matin, j'ai vu enfin M^e Fontanet, pour organiser
la séance d'arbitrage de l'affaire Vuataz. En raison du
concours de Genève, qu'il préside, V. ne devait pas être
troubé avant la fin de ce concours, comme je l'avais
demandé à l'avocat.

M^e Fontanet trouve très bien si vous et votre mari
pourriez être présents à cette séance. J'ai donc proposé
les 5, 6 et 7 novembre, pendant votre séjour à Genève.
Vuataz sera informé dès le début de la semaine
prochaine. Acceptera-t-il cette procédure ? Ce
n'est pas certain, comme je le connais. S'il refuse,
nous aviserons. Mais j'ai dit à M^e Fontanet
que c'est V. qui a commencé, que c'est nous qui
sommes lésés et que c'est à nous de réclamer
satisfaction. Dès que le dossier sera photocopié,
je vous en enverrai un exemplaire, et vous
pourrez vous rendre compte.

Hier soir, j'ai vu M^{me} de Veyrac et nous
avons examiné quels sont les soirs favorables pour
votre récital. Comme il y a pas mal de concerts
entre le 4 et le 9 novembre, ce serait le vendredi
8 le plus favorable. M^{me} de Veyrac vous écrira

et vous pourrez lui dire si ça vous convient. Le réital
aura lieu à la Villa Rigot, belle demeure du 18^{siè.}
cle, qui appartient à l'Université et qu'elle prête vo-
lontiers. C'est tout près de l'énorme palais de l'ONU.

Hier après-midi, après avoir déjeuné, je me suis
endormi pendant quelques minutes. En m'éveillant,
je fais marcher la radio et j'entends ma 4^e toccata
de piano jouée merveilleusement par une jeune Thai-
landaise, qui l'avait jouée lundi au concours. Quelle
surprise! Cette Supittra Rimsuvarn a d'ailleurs été
retenue pour la finale et exécutera demain soir le 2^e
concerto de Chopin.

Je n'y serai pas, car je dois aller à Lausanne, où
l'organiste de la cathédrale, André Luy, joue en pre-
mière exécution une fantaisie que je lui ai dédiée.
Il faut que je me rende compte de ce qu'elle donne.
A cette occasion, j'irai voir mon frère, à Lausanne.

En hâte, je vous dis mille messages affectueux
et vous embrasse.

H. G.

P.S. Avez-vous vu la fille de Liliana? J'ai reçu
un faire-part de Rosa Turu, que je ne comprends pas très
bien. Est-ce exact qu'elle se marie en octobre?

ROGER VUATAZ

COMPOSITEUR

Ex-Directeur des émissions musicales
de Radio-Genève

Professeur au Conservatoire

Président du Concours International
d'exécution musicale de Genève

GENÈVE, le 2 juillet 1968

"La Villanelle"

Avenue Eugène-Lance 48, Grand-Lancy

Téléphone 42 63 07

Monsieur Henri Gagnebin
Cours des Bastions, 16

1200 Genève

Reçu au dé

Cher Monsieur,

A quelques semaines de distance (11 mai, et 26 juin 68), j'ai reçu deux lettres de Madame Maria de Lerin Vilardell qui a repris la direction du Concours de chant Francesco Viñas fondé par son père. Elle est très inquiète au sujet de l'avenir de son Concours à cause de l'anti-propagande faite à la Députation de Barcelone par Madame Maria Canals qui aurait laissé entendre que le Concours Viñas n'est pas assez important pour avoir pu être reçu (!) par la Fédération des Concours internationaux.

J'aurais préféré ne pas m'immiscer dans cette chicane; mais on me prie maintenant d'intervenir personnellement auprès de la Municipalité. Je ne pourrais le faire qu'en disant - avec dates à l'appui - toute la vérité qui ne sera sans doute pas très agréable pour Madame Canals.

Comme nous nous sommes entretenus plusieurs fois très franchement sur l'attitude de Madame Canals à l'égard du Concours Viñas, je n'en ferai rien avant de savoir que vous lui avez donné un ultime conseil de sagesse, et une leçon de fair-play.

Madame de Lerin me demande d'ailleurs ce que vous en pensez. Je n'écirai rien que vous ne m'ayez autorisé à dire.

Avec mes regrets de devoir vous importuner au seuil des vacances, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

R. Vuataz

1205 Genève, 5 juillet 1968

16 Cours des Bastions

(2)

Monsieur Roger Vuataz
Grand-Lancy

Cher Monsieur,

Votre lettre recommandée du 25 juillet m'est parvenue ce matin seulement.

Après avoir présidé la première session du concours Viñas, je n'ai cessé de prêcher un accord entre ce concours et celui de M^{me} Canals, sans y parvenir.

Le 11 mai dernier, me trouvant à Barcelone, j'ai eu une entrevue avec Monsieur Carlos Gorina, membre de la Municipalité de Barcelone, en présence de M^{me} Canals, de son mari M. Llates et de M^{me} Gaspar, membre du comité. Il fut décidé de faire une nouvelle démarche auprès de la fille de M. Vilardeix, pour arriver à une entente, si possible à une fusion des deux concours. Madame Canals s'est déclarée pleinement d'accord.

En conséquence, j'ai fait demander, par l'intermédiaire d'une dame de ses amies, une entrevue à Madame Maria de Lleras Villardell. Elle m'a fait répondre, par téléphone, que c'était inutile, qu'elle ne voulait pas d'entente. La rupture des pourparlers est donc imputable, exclusivement, à Madame de Lleras. M^{me} Canals, bien disposée,

Quant aux

était prêt à une entente. Mais propos qu'on lui attribue, ils me semblent erronés. Et je n'ai pas de leçons de fair-play comme vous dites, à lui donner.

À propos de la Fédération des concours internationaux, je remarquerai deux points :

1° Le concours Viñas n'a jamais fait acte de candidature.

2° L'article 10 des Statuts de la Fédération stipule : « Deux concours portant sur la même branche dans la même ville ou ses environs ne peuvent être simultanément membres de la Fédération ».

Le concours de M^{me} Canals ayant une priorité indiscutable et comportant le chant, le concours Viñas ne pourrait être admis. Lors de notre assemblée des 19 et 20 avril 1968, le concours Tagliaferro de Paris a été refusé en vertu de cet article 10.

Vous pouvez librement faire usage de cette lettre, qui rétablit l'exacte vérité, et j'espère que vous le ferez. Car il faut mettre un terme à cette dispute locale.

Quant à des leçons de fair-play, c'est à vous d'en donner à une dame qui a refusé de recevoir le président de la Fédération.

Veuillez croire, cher Monsieur, à mes sentiments cordiaux.

Thérèse Gagnier

14

ROGER VUATAZ

COMPOSITEUR

Ex-Directeur des émissions musicales
de Radio-Genève

Professeur au Conservatoire

Président du Concours International
d'exécution musicale de Genève

GENÈVE, le 11 juillet 1968

"La Villanelle"

Avenue Eugène-Lance 48, Grand-Lancy

Téléphone 42 63 07

Monsieur Henri Gagnebin
16, cours des Bastions
Genève

Cher Monsieur,

Je sais faire la part des choses, et comme vous me donnez la liberté de "faire usage" de votre lettre, je comprends bien que "l'exacte vérité" n'est pas encore toute la vérité qu'il aurait fallu dire; on sait l'importance accordée, dans les affaires à juger, aux intentions des parties en cause.

L'article 10 des statuts de la Fédération ne change rien au fait que Madame Canals- en 1962- était seule à connaître le projet du Dr. Vilardell et c'est pourquoi elle a proposé à l'assemblée de Genève de prévoir dans les futurs statuts de la Fédération (elle voyait loin!) ce qui est devenu effectivement l'article 10. Le pot aux roses a été découvert quand on apprit, quelques mois plus tard, la création du concours de chant Viñas.

Lorsque vous avez réuni quelques personnes du Concours de Genève au bureau de Monsieur Georges Perret deux mois avant l'assemblée de la Fédération des 16 et 17 avril 1966 pour y discuter l'ensemble des statuts proposés, j'ai eu l'honneur de dire que les intentions de Madame Canals -initiatrice de l'article 10- n'avaient pas été honorables et qu'on voyait maintenant leurs effets, puisqu'en janvier 1966 le Dr. Vilardell désirait poser sa candidature. J'ai dû lui raconter toute l'affaire pour qu'il n'en fasse rien

./.

ROGER VUATAZ

COMPOSITEUR

Ex-Directeur des émissions musicales
de Radio-Genève

Professeur au Conservatoire

Président du Concours International
d'exécution musicale de Genève

GENÈVE, le

"La Villanelle"

Avenue Eugène-Lance 48, Grand-Lancy

Téléphone 42 63 07

(lettre du 17 février 1966). Et c'est pourquoi il me répondait le 28 février 1966 "...je ne pense pas présenter notre candidature s'il y avait une opposition quelconque. On attendra donc le temps nécessaire et le moment opportun." Ce sont donc les perfides intentions initiales de Madame Canals qui ont peser sur les pourparlers qui ont pu avoir lieu par la suite, soutenue par la "volonté inébranlable" (l'expression est de vous) de Madame Canals.

Je comprends fort bien le refus de Madame de Lerin; car enfin, comme vous me l'écrivez, les pourparlers du 11 mai dernier devant un représentant de la Municipalité se sont déroulés en l'absence de Madame de Lerin alors qu'il s'agissait du Concours Viñas créé par son père. Elle avait tout lieu de croire qu'il s'agissait d'un conciliabule; du moins l'aurait-on voulu qu'on ne s'y serait pas pris autrement; et vous avouez explicitement qu'on y a joué l'existence même du Concours Viñas, Madame Canals s'étant déclarée "pleinement d'accord" avec l'idée d'une fusion des deux concours. ~~est~~ C'est le sien qui aurait tout à gagner dans cette opération, la famille Vilardell payant de sa bourse tous les prix (180.000 pesetas en 1967, 220.000 en 1968) sans compter le reste, avec l'appui de quelques amis et mécènes.

Avant de dire que la rupture des pourparlers est imputable à Madame de Lerin (d'abord il n'y a pas eu de rupture puisqu'il n'y a pas eu de pourparlers avec elle), il faudrait savoir exactement en ^{qu}els termes cette dame de "ses amies" (amie de Madame de Lerin ou de Madame Canals ?) lui a présenté la situation; on sait que les "bons offices" exigent une grande diplomatie !

ROGER VUATAZ

COMPOSITEUR

Ex-Directeur des émissions musicales
de Radio-Genève

Professeur au Conservatoire

Président du Concours International
d'exécution musicale de Genève

GENÈVE, le

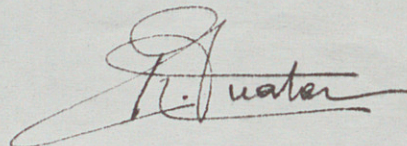
„ La Villanelle „

Avenue Eugène-Lance 48, Grand-Lancy

Téléphone 42 63 07

Sur le fond de la question, il me semble que la fusion des deux concours ressemble^{rait} à un mélange d'eau et d'huile, car le concours Viñas est une activité absolument désintéressée, alors que le Concours Maria Canals a été lié dès l'origine -et probablement de plus en plus- au développement de son Ecole de musique. Je pense que nous nous comprenons sans rien ajouter.

J'ai appris de vous les saintes colères contre ce qui me paraît injuste. Veuillez donc excuser ces trop longues lignes et me croire, cher Monsieur, votre toujours dévoué,



P.S. Pour respecter l'objectivité absolue de l'information, j'adresse à Madame de Lerin une photocopie de votre lettre et le double de ma réponse. Ainsi sera-t-elle à même d'apprécier les deux points de vue. Naturellement je vous autorise de faire connaître mes idées sur cet objet à Madame Canals en vue de préparer une solution de ce conflit local, solution qui ne peut être trouvée que dans le respect de la liberté des autres.

RV.

ROGER VUATAZ

COMPOSITEUR

Ex-Directeur des émissions musicales
de Radio-Genève

Professeur au Conservatoire
Président du Concours International
d'exécution musicale de Genève

GENÈVE, le 18 juillet 1968

La Villanelle

Avenue Eugène-Lance 48, Grand-Lancy
Téléphone 42 63 07

Monsieur H. GAGNEBIN

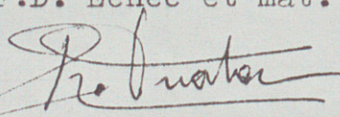
1247 Anières

Monsieur Gagnebin,

Pourquoi prendre votre grosse voix de Jupiter tonnant pour répondre à qui cherche simplement à voir clair dans une affaire non personnelle et souhaite que les faits véridiques soient reconnus. Votre méthode va à fin contraire, car je je suis plus un potache qui se laisse remoucher; je vais vous démontrer pourquoi votre grande colère n'est que l'expression de la faiblesse de vos arguments.

Dans ma lettre du 11 juillet, j'ai commis une grave erreur (que vous n'avez pas relevée). En effet, j'ai écrit (2e alinéa)..." que Madame Canals - en 1962 - était seule à connaître le projet du Dr Vilardell" lorsqu'elle a proposé ce qui est devenu en 1966 l'art. 10 des statuts. J'avais cité cette date de mémoire, tous les procès-verbaux de la Fédération étant déjà dans une caisse en vue de mon déménagement. Mais j'avais un doute sur cette date et je vous mettais à son bénéfice. Hélas, votre réponse insultante m'a incité à éclaircir ce point d'histoire : or c'est en 1964 que Mme Canals a fait sa proposition (voir procès-verbal de l'Assemblée de 1964, à Genève, page 6, avant-dernier alinéa). Et comme en 1963 vous fûtes juré (je crois même président du jury) du 1er Concours Viñas, cela signifie que vous étiez très au courant des " perfides" intentions de Mme Canals; en tout cas dans vos commentaires sur l'opportunité de sa proposition, vous n'avez à aucun moment fait allusion à un Concours de chant à Barcelone. C'est donc dès la première^{année} du Concours Viñas que vous vous êtes opposé à son admission future dans La Fédération, à l'instigation de Mme Canals alors qu'elle imaginait, environ à la même époque, d'adjoindre le chant à son concours de piano-violon. C.Q.F.D. Echec et mat.

Avec tous mes regrets.



P.S. 19 juillet. A l'instant je reçois une lettre de Madame de Lerin complètement suffoquée par ce que la photocopie de votre lettre

lui apprend. Elle n'a jamais été contactée par téléphone
par cette soi-disant amie; elle ignorait votre présence à Barcelone.
Comme elle me dit vouloir vous écrire, je vous laisse le plaisir
d'être instruit par elle sur la manière dont vous avez été
joué... une fois de plus.

Votre dévouement méritait mieux.

C'est mon dernier mot sur cette lamentable affaire

RN.

CONCURSO INTERNACIONAL DE CANTO
FRANCISCO VIÑAS

Bruch, 12⁵ Tel. 257 86 46
BARCELONA-9

11
Barcelone, le 23 - VII - 1968

M. Henri Gagnebin
16 Cours des Bastions
1200 GENEVE

Cher Monsieur,

Par M. Roger Vuataz j'ai été informée de la lettre que vous lui avez adressée le 5 juillet et de sa réponse du 11 juillet. Comme il vous communique dans celle-ci, j'ai la photocopie de votre lettre et le double de la sienne.

J'ose vous adresser ces lignes pour me défendre de quelques affirmations contre moi dans votre lettre, affirmations dictées sans doute par des intermédiaires, car je n'ai pas eu le plaisir de vous voir et de parler avec vous depuis l'année 1963 et encore alors très, très fugacement.

1) Vous dites dans votre lettre que dans l'entrevue du 11 mai dernier, à Barcelone, avec Monsieur Carlos Gorina, membre de la Municipalité de Barcelone, en présence de Mme. Canals, de son mari M. Llates et de Mme. Gaspar, membre du Comité, (entrevue de laquelle, encore qu'il s'agissait du Concours Viñas, je n'avais aucune nouvelle jusqu'à présent et grâce à votre lettre) "il fut décidé de faire une nouvelle démarche auprès de la fille de M. Vilardell, pour arriver à une entente, si possible à une fusion des deux Concours".

Jamais personne referente à Mme. Canals a proposé (après la mort de mon père et avant la demande d'entrevue dont vous parlez plus bas) de se mettre en contact avec moi pour parler du thème des Concours.

2) Vous continuez:

"... j'ai fait demander, par l'intermédiaire d'une dame

CONCURSO INTERNACIONAL DE CANTO
FRANCISCO VIÑAS

Bruch, 12⁵ Tel. 257 86 46
BARCELONA-9

2)

de ses amies, une entrevue à Madame María de Lerín-Vilardell. Elle m'a fait répondre, par téléphone, que c'était inutile, qu'elle ne voulait pas d'entente. La rupture des pourparlers est donc imputable, exclusivement, à Madame de Lerín."

Cette entrevue que vous avez commandée, personne ne me l'a demandée. Et moi, ne sachant pas même que vous desiriez me voir, comment pouvais-je vous faire répondre "par téléphone" (hélas, par téléphone il n'y a pas de témoins) "que c'était inutile", que je ne voulais pas d'entente? X

En conséquence je crois que la rupture des pourparlers n'est donc pas imputable à moi, qui ne savais rien de rien, et qu'encore je ne suis pas "une dame qui a refusé de recevoir le président de la Fédération" (Président de qui mon père disait s'honorer d'être ami) et qui a besoin de leçons de fair-playing.

3) Et pour que soit rétablie "l'exacte vérité" je vais vous parler d'une conversation téléphonique entre ma soeur Gloria et une amie d'elle, Mme. Montserrat Andreu de Juliá, dame que je n'ai jamais le plaisir de voir et de connaître personnellement. Mme. Juliá a téléphoné à ma soeur en disant être membre du Comité du Concours International "María Canals" et en lui communiquant entre d'autres choses que Mme. Canals serait heureuse d'arriver à une fusion entre les deux Concours.

Ma soeur lui a répondu qu'elle voyait très difficile cette union parce que les Concours ont des chemins complètement différents, mais cependant, ne sachant presque rien des Concours car elle habite presque toujours l'Amérique, elle priait Mme. Juliá de se mettre en contact avec moi. X

Est-ce que Mme. Juliá est la dame amie intermédiaire? En cas affirmatif, comment n'a-t-elle pas dit que vous étiez à Barcelone et que vous desiriez me voir? Et pourquoi ne s'est-elle pas mise en contact avec moi pour parler des choses des Concours (jamais elle ne parla à ma soeur de l'entrevue que vous mentionnez) après que ma soeur lui

CONCURSO INTERNACIONAL DE CANTO
FRANCISCO VIÑAS

Bruch, 12⁵ Tel. 257 86 46
BARCELONA-9

13

3)

ait dit que c'était moi qui m'occupais du Concours Viñas?

Ce sont les réflexions que je me fais après avoir lu votre lettre.

Concernant la lettre de M. Vuataz, comme vous aurez pu constater, il ne savait pas encore (quand il vous a répondu) que la demande d'entrevue était fausse. Maintenant il le sait parce que je lui envoie par la même poste le double de cette lettre.

Je regrette beaucoup qu'on vous donne des fausses informations sur lesquelles vous vous basez. Cette affaire est fort désagréable et ce que je désire est le mieux pour Barcelone, arrivant à une solution de ce conflit local, solution qui, comme dit Monsieur Vuataz, ne peut être trouvée que dans le respect de la liberté des autres.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Maria Vilardell

~~Maria Vilardell de Lerín~~

Llansa, 1^{er} août 1968 14
Madame Maria Vilardell R. d'erin
Barcelona

- Madame,
Vosre lettre du 23 juillet 1968 m'est bien parvenue.
Elle appelle les mises au point suivantes:
- 1^o/ Du vivant du regretté J. Vilardell je lui ai parlé plusieurs fois d'une entente entre le concours Viñas et celui de Maria Canals. Mes interventions ont été vaines. Ma démarche du 11 mai 1968 était donc une nouvelle démarche.
 - 2^o/ Le samedi 11 mai 1968, dans l'après-midi, j'ai prié Madame Montserrat Andreu de Julia de demander, pour moi, une entrevue à l'une des filles du J. Vilardell, en précisant qu'étant à Barcelone jusqu'au lundi matin, j'étais à disposition à n'importe quelle heure, jusqu'à ce délai. On ne peut pousser plus loin la bonne volonté et la déférence.
 - 3^o/ M^{me} de Julia n'ayant pas l'honneur de vous connaître a téléphoné à Madame votre sœur, qui lui a répondu qu'une entente entre les deux concours était très difficile. Elle n'a pas répondu à ma demande d'entrevue et j'ai attendu vainement un message de sa part. M^{me} de Julia vient d'avoir l'obligeance de me faire confirmer la conversation qu'elle a eu téléphoniquement avec Madame votre sœur.
 - 4^o/ Je maintiens donc formellement que la rupture des pourparlers est le fait du Concours Viñas.
 - 5^o/ Votre lettre du 23 juillet 1968 contient une contra-

15

diction: Vous dites d'une part que vous ne savez « rien de rien », et d'autre part que Madame votre sœur vous a téléphoné pour vous mettre au courant. Vous citez même la réponse qu'elle a faite à M^{me} de Julia.

6°) Dans ses lettres du mois de juillet 1968, M. Roger Vautay porte des accusations si graves et si fausses contre M^{me} Maria Canals et contre moi-même qu'une entente entre les deux concours est devenue impossible. A moins que M. Vautay ne retire, formellement et par écrit, les dites accusations.

7°) Sur la demande du D^r Vilardell, c'est moi qui ai présidé le premier concours Viñas, après en avoir rédigé le règlement et établi le plan. Voyant que mes efforts pour une entente entre les deux concours étaient inutiles, j'ai dû renoncer à m'occuper du concours Viñas. Mais c'est moi qui ai recommandé M. Vautay au D^r Vilardell.

8°) Il est incroyable qu'après avoir pris tant de peine, et de façon désintéressée, pour que les concours de Barcelone vivent en bonne intelligence, je sois pris à partie si injustement.

Et je confirme que M^{me} Canals, son comité et son entourage ne sont nullement responsables de la situation actuelle.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

José Gagnebin

RECOMMANDE

18
Genève, le 18 août 1968

Monsieur Henri Gagnebin
Président de la Fédération
des Concours internationaux
de musique
16 Cours des Bastions
1200 Genève

Monsieur Gagnebin,

Votre lettre datée " Llansá, 1er août 1968" à l'adresse de Madame Maria Vilardell de Lerin - et dont vous m'avez envoyé une photocopie d'Anières à Genève - m'est parvenue le 14 août. Son contenu, hélas, m'oblige à reprendre la plume.

Par rapport à vos affirmations des 5 et 16 juillet, cette lettre contient des contrevérités qu'il me faut bien relever.

5 juillet : "...j'ai fait demander, par l'intermédiaire d'une dame de ses amies, une entrevue à Madame Maria de Lerin-Vilardell. Elle m'a fait répondre, par téléphone, que c'était inutile, qu'elle ne voulait pas d'entente". (C'est moi qui souligne);

16 juillet : " L'après-midi même, par l'entremise d'une amie commune de Mme Canals et de Mme de Lerin, j'ai demandé une entrevue à la fille du Dr Vilardell qui me l'a refusée..." ;

1er août : " 2/ le samedi 11 mai 1968, dans l'après-midi, j'ai prié Madame Montserrat Andreu de Julia de demander, pour moi, une entrevue à l'une des filles du Dr Vilardell, en précisant.etc.; même lettre 3/ Mme de Julia n'ayant pas l'honneur de vous connaître a téléphoné à Madame votre soeur, qui lui a répondu etc.... "

Et voilà comment vous arrangez l'histoire a posteriori !

Aujourd'hui, vous affirmez avoir parlé au regretté Dr Vilardell " plusieurs fois d'une entente entre le Concours Viñas et celui de Maria Canals". Ça c'est nouveau ! Malheureusement le Dr Vilardell n'est plus là pour le confirmer. Ce que je puis déclarer c'est que le Dr Vilardell m'a tout raconté de son concours (les occasions de rencontres ont été fréquentes : quatre ou cinq fois par année depuis 1964), mais jamais il n'a fait allusion à cette prétendue proposition, ni d'ailleurs dans ses lettres dont quelques-unes sont fort instructives; et vous-même, vous ne m'en avez jamais parlé alors que dix fois au moins vous m'avez répété avoir conseillé

Par ailleurs, vous accuser Mme de Lerin de se contredire (alinéa 5/ de votre lettre). Ici, il n'y a pas de contradiction. Il est clair que dans sa lettre du 23 juillet Mme de Lerin a bien voulu dire qu'elle ne savait "rien de rien" de vos conciliabules avec les Llates-Canals et la Municipalité de Barcelone jusqu'au moment où sa soeur lui a fait part du téléphone de Mme de Julia, c'est-à-dire au moment où vous pouviez mettre le concours Viñas en face d'une décision ou d'une recommandation du conseiller municipal. Cette démarche officielle reste d'ailleurs la preuve de votre connivence avec Mme C. contre le concours Viñas. Car, dans une affaire semblable une municipalité ne peut pas être considérée comme "partie" (voir votre lettre du 16 juillet alinéa 2/) mais seulement comme "arbitre" d'une situation. Le conseiller devait entendre l'avis des deux parties : le Concours Viñas et le Concours Canals. On s'étonne que vous ayez fait preuve d'un tel manque de diplomatie ou simplement de bon sens. On ne conçoit pas que Monsieur Gagnebin eût pu commettre une telle maladresse à Genève !

C'est évidemment plus facile que d'avouer qu'il n'y a pas une erreur à relever dans ma lettre du 18 juillet par laquelle j'apporte - sans la relever dans ma lettre - la preuve de son incapacité à jouer de la grosse caisse - la preuve de sa mauvaise qualité de Président de la Fédération.

18

Donc, puisque je n'ai plus l'espoir de vous voir reconnaître vos torts dans cette affaire, je me déclare prêt à me justifier des accusations dont vous me jugez coupable mais que vous devrez prouver qu'elles sont bien des accusations fausses et graves. Seulement, il faut un arbitre et j'ai choisi l'Assemblée générale de la Fédération des Concours internationaux. Vous direz naturellement que la Fédération n'a rien à voir dans ce conflit puisque le Concours Viñas n'en fait pas partie. La question n'est pas là. Je reviens à l'origine de l'affaire. J'estime que l'Assemblée générale de la Fédération a été trompée ~~par~~ deux fois - en 1964 et en 1966 - par la complicité de votre silence sur les intentions perfides (je me répète) de Mme Canals. J'ai donc l'honneur de vous demander d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée des 11 et 12 avril 1969 à Barcelone (le lieu ne pouvait être mieux choisi, mais qu'y puis-je ?) :

Revision de l'article 10 des statuts de la Fédération .

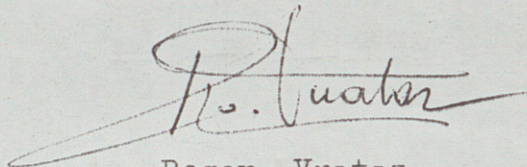
Je devrais justifier cette revision par l'exposé des faits; comme ils sont tirés de documents que la plupart des membres ne possèdent plus, et comme le sujet mérite réflexion, il s'agira d'envoyer à l'avance un dossier; je vous propose de l'établir ensemble pour éviter les palabres interminables que pourraient soulever des contestations. Si vous préférez que nous fassions chacun le nôtre, je suis d'accord; mais je pense que ce serait ridicule puisqu'il n'y a qu'une manière de présenter les faits passés, (celle de ma lettre du 18 juillet que vous n'avez pas contestée).

Evidemment, c'est assommant d'avoir à remuer un tel appareil surtout quand ce serait si facile de résoudre ce problème. Comme je ne suis pas le démolisseur que vous supposez, il y a longtemps que j'ai une solution à proposer qui respectera les intérêts de tous et de chacun et qui va dans le sens des vœux que vous avez exprimés en 1966. Seulement mon idée ne peut être acceptée que par des gens de bonne foi et je ne pourrai la proposer que lorsque j'aurai reçu le gage de cette bonne foi. Comme il m'est impossible de le demander à Mme Canals, c'est vous qui devez me le donner. Il suffirait donc de m'écrire que tous les faits décrits dans ma lettre du 18 juillet sont vrais et authentiques. Dès ce moment nous

parlerons gentiment, et je vous donnerai ma solution, vous laissant - aux yeux des autres - tout le mérite de l'avoir trouvée. De toute manière, vous dev^{ez} avoir le mérite de la faire accepter par Madame Canals qui aura enfin l'occasion de prouver ses bons sentiments à l'égard du Concours Viñas.

Je vous promets que, la solution étant acceptée et réalisée, un grand coup d'éponge sera donné sur ce tableau... noir, et nous pourrons nous flatter que la Fédération ait joué un rôle positif dans ce conflit catalan.

C'est dans ce ferme espoir que je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments encore les meilleurs.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'R. Vuataz', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the left.

Roger Vuataz

Anières, 23 août 1968 20

Copie

Monsieur Roger Vuataz

Chêne - Bongeries

Votre lettre du 18 août 1968 renouvelle vos injures stupides, vos accusations mens^ugères, vos insinuations venimeuses.

Je me refuse à toute correspondance et à tout contact avec vous tant que vous ne m'aurez pas fait, par écrit, d'excuses valables pour vos attaques haineuses, et que vous n'aurez pas retiré formellement vos affirmations fausses.

J. Henri Gagnabin

Barcelone, le 23 - VIII - 1968

M. Henri Gagnebin
Agencia Fabregas-Goerzen
Castellà 34
PUERTO DE LLANSA (GERONA)

Cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 1er aout. Elle m'oblige de vous répondre pour mettre quelques points au clair.

1) Dans votre lettre du 5 juillet à M. Vuataz vous écriviez "Il fut décidé de faire une nouvelle démarche auprès de la fille de M. Vilardell...".

La "démarche auprès de la fille de M. Vilardell" n'était pas nouvelle, mais la première. Pour vous c'était aussi une première démarche auprès de moi, car c'était la première fois (dont j'aie connaissance) que vous vouliez me voir. Je vous prie de lire bien dans ma lettre du 23 juillet la parenthèse qui dit: "après la mort de mon père et avant la demande d'entrevue dont vous parlez plus bas".

Regardez ce que vous avez écrit: "démarche auprès de la fille de M. Vilardell". La démarche n'était donc pas "nouvelle".

2) Merci, pour la réponse à une des réflexions que je me faisais dans ma lettre. Mme. de Juliá est donc la dame amie intermédiaire! Ainsi je pourrai me référer à elle comme telle.

Lettre du 5 juillet à M. Vuataz: "...j'ai fait demander par l'intermédiaire d'une dame de ses amies..." (c'est à dire, amie de moi?).

Lettre à moi: "Mme. de Juliá" (à qui vous dites avoir de

22

2)

mandé l'entrevue) "n'ayant pas l'honneur de vous connaître...".

Je crois voir une contradiction dans ces deux phrases.

3) Lettre du 5 juillet à M. Vustaz: "...j'ai fait demander, par l'intermédiaire d'une dame de ses amies, une entrevue à Madame María de Lerín-Vilardell".

Lettre à moi: "...j'ai prié Madame Montserrat Andreu de Juliá de demander, pour moi, une entrevue à l'une des filles du Dr. Vilardell...".

Dans la première lettre l'entrevue devait être demandée à moi. Dans seconde à "l'une des filles du Dr. Vilardell", pas nécessairement à moi, parce que j'ai deux soeurs. Je crois voir une autre contradiction.

4) Mme. de Juliá assure avoir demandé l'entrevue, et que ma soeur n'a pas répondu à celle-ci. Lettre à moi: "Elle" (c'est à dire, ma soeur) "n'a pas répondu à ma demande d'entrevue...".

Lettre du 5 juillet à M. Vustaz: "...une entrevue à Madame María de Lerín-Vilardell. Elle" (c'est à dire, moi) "m'a fait répondre...".

Maintenant la "dame qui a refusé de recevoir le président de la Fédération" est donc ma soeur! Je crois voir une troisième contradiction.

5) Avant de répondre à la contradiction que vous voyez dans ma lettre antérieure j'aimerais savoir où vous avez lu que ma soeur m'a téléphoné pour me mettre au courant: "...et d'autre part que Madame votre soeur vous a téléphoné pour vous mettre au courant". Je pense que le téléphone joue trop dans cet affaire!

Je répète que je ne savais rien de rien, c'est à dire, jusqu'après la conversation entre ma soeur et Mme. de Juliá. Si je cite la réponse de ma soeur à Mme. de Juliá c'est évidemment parce que ma soeur me l'a communiquée après leur conversation, enco

21
3)

que pas nécessairement par téléphone!

Vous même avez cité dans votre lettre la réponse de ma soeur ("...qu'il lui a répondu...") et vous avez dit qu'elle n'a pas répondu à votre demande d'entrevue et que Mme. de Juliá vient d'avoir l'obligeance de vous faire confirmer tout ça. Alors je ne savais rien de rien jusqu'après cette conversation, quand ma soeur me l'a communiquée.

6) Mais ici vient le point essentiel de cette désagréable affaire. Mme. de Juliá assure avoir demandé l'entrevue (à moi ou à ma soeur?, car vos deux lettres disent des choses bien différentes). Ma soeur assure que Mme. de Juliá n'a demandé aucune entrevue et vous même n'avez pas été mentionné. Alors ou ma soeur ou Mme. de Juliá ne disent pas la vérité. Et comme la conversation a été téléphonique...!

Pour une demande d'entrevue d'importance comme celle-ci je me souviens d'un ancien proverbe qui dit: "les paroles volent mais les écrits restent".

7) Par le même courrier j'informe M. Vataz de votre lettre, vu que votre point 6) fait référence à lui.

Je vous remercie, cher Monsieur, de tout votre intérêt en cet affaire. J'aimerais finir cette dispute et j'ai l'honneur de vous offrir ma maison en vous signalant que ce sera un plaisir pour moi de vous recevoir quand vous viendrez à Barcelone.

En vous souhaitant un bon été, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux

Maria Vilardell

Maria Vilardell de Lerín

Recommandé

24
Genève, le 28 août 1968

Monsieur Henri Gagnebin
Président de la Fédération des Cercles internationaux
1247 Anières
Genève

Monsieur,

Votre lettre du 23 août est courte, mais elle n'est pas bonne. Elle est non seulement mauvaise mais malsaine. Car le respect que j'aimerais vous devoir encore se détériore un peu plus à chacune de vos épîtres où vous accumulez les injures en un crescendo digne de Rossini. Vous feignez de ne pas comprendre que je me suis attaché avec sérieux à la juste réparation d'un tort que vous avez commis ^{ou laissé} et vous n'avez réellement pas compris que dès ma première ^{commettre} lettre je vous ai tendu une perche secourable pour vous permettre de sortir de cette souricière où vous savez fort bien que vous vous êtes laissé prendre (pas par moi).

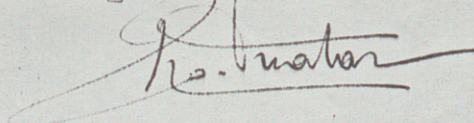
Il n'y a pas besoin d'être grand psychologue pour lire dans vos réactions écrites autant d'aveux révélateurs que de mots blessants. C'est pitié de vous voir piétiner votre réputation d'honnête homme.

Donc pour la dernière fois, je vous tends une main amicale pour vous extraire de cette situation avec le moins de dégâts possibles. Si vous la refusez, alors je laisserai aller les choses à leur conclusion naturelle et ce sera un beau scandale (pour vous et Mme Canals) à la prochaine Assemblée de la Fédération. C'est donc avec une conscience absolument tranquille (mais avec beaucoup de regrets à votre égard) que je vous propose de choisir un ami commun (mais pas du genre deMme de Julia !) à qui nous confierons notre petit dossier pour que cet ami établisse si j'ai dit des mensonges ou si vraiment vous avez des responsabilités personnelles en cette affaire. Naturellement, il s'agira d'une réunion à trois pour le contrôle réciproque de nos informations complémentaires.

S'il vous est pénible de mettre un ami dans la confiance, je vous propose de choisir une personne de confiance et qui ne nous connaisse ni l'un ni l'autre, en dehors de notre vie musicale, par exemple un juriste (puisque'il devra se pencher sur des documents authentiques datés et signés). C'est bien à vous de proposer cette personne puisque c'est vous qui m'accusez de mensonges (sans pouvoir les prouver); mais même s'il ne peut rien retenir contre moi, j'accepte de payer la moitié de ses honoraires. Je ne puis aller plus loin pour prouver ma bonne foi et ma bonne volonté. Lorsque les responsabilités seront donc bien définies, et si la situation est telle que j'en ai décrite dans mes lettres précédentes, je me référerai alors à celle du 18 août (voir pages 3, dernier alinéa, et 4) pour la suite à donner en vue de réparer les torts.

Naturellement, dans une situation aussi détériorée, je prendrai quelques précautions et d'autant plus que derrière vous il y a ceux qui de toute évidence semblent tirer les ficelles et que, d'autre part, il ne faut pas rejeter l'hypothèse que vous ou moi, ou tous les deux, pouvons être dans l'impossibilité d'aller à Barcelone, en avril 1969, et que dans ce cas, la réparation des torts doit être assurée par de nouveaux ouvriers bien informés. Voilà. Je ne vous ai rien caché. Choisissez; vous êtes maître de la situation ou du moins de sa séquelle. Il me plairait que cette affaire soit en bonne voie de règlement avant le Concours de Genève, car personne ne comprendrait que vous ne participiez pas par votre présence à son 30ème anniversaire. Avec l'espoir de la moins mauvaise solution.

Roger Vuataz



~~Fédération des Concours internationaux de Musique à Munich~~
**Fédération des
Concours internationaux de Musique**

Secrétariat:

Salle 14

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
DE GENÈVE

Tél.: 24 62 10 (de 9 à 12 h.)
et 25 00 71

Genève, le **28 JAN. 1965**

Aux membres de la Fédération
des Concours int. de musique.

Madame Maria C a n a l s
B a r c e l o n a .

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la décision prise lors de notre séance du 5 avril 1964, à Genève, j'ai l'honneur de vous convoquer à notre assemblée générale annuelle, qui aura lieu

le samedi 24 et le dimanche 25 avril 1965 à Munich.

La première séance est fixée au samedi 24 avril à 10 heures, la deuxième à 16 heures, et la troisième éventuellement au dimanche 25 avril à 10 heures.

L'ordre du jour détaillé vous sera envoyé ultérieurement, ainsi que le nom et l'adresse de l'hôtel où vous serez logé. Le séjour à Munich est offert intégralement par le Internationaler Musikwettbewerb, Bayerischer Rundfunk, de Munich.

Nous vous serions très obligés de nous faire savoir, sans tarder, si vous pouvez participer à notre assemblée générale et si nous aurons donc le plaisir de vous voir à Munich.

Prière d'indiquer à M. Erik Maschat, Internationaler Musikwettbewerb, Bayerischer Rundfunk, Rundfunkplatz 1, 8000 München 2, le jour et l'heure exacts de votre arrivée à Munich, afin qu'il puisse réserver votre chambre (nombre de personnes).

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Hani Gagnebin

Président

P.S.: Les membres de la Fédération qui appartiennent aux pays de l'Est européen sont priés d'envoyer d'urgence et directement à M. Maschat:

1. Nom et prénom des participants;
2. Numéro des passeports;
3. Dates de naissance;
4. Adresses exactes;

pour qu'il puisse faire les démarches pour l'obtention des visas.

**Fédération
des
Concours Internationaux
de Musique**

Genève, 23 juin 70

Ma bien chère amie,

Cette lettre a beaucoup de choses à vous dire. D'abord
répondre à la vôtre du 13 juin. Vous me parlez de
votre fatigue, de vos soucis et tracas. Vous savez que
je les comprends et les partage. La lutte, si âpre et si
odieuse contre votre concours, je l'ai menée avec vous
et elle m'a coûté la santé, heureusement revenue.
L'orage semble passé et, maintenant, il y a bon espoir
que la Municipalité de Barcelone vous accordera la
subvention nécessaire.

Ars nova est un lourd poids à porter. J'ai encore
je puis sympathiser avec vous, ayant tenu à bout de
bras un conservatoire, pendant 36 ans, et ce n'est
pas tous les jours drôles! Votre enseignement est
battu en brèche par quelques anciens élèves, et c'est
bien pénible quand on a fait, comme vous, tout le
possible. Mais les trois filles que vous citez n'ont
qu'à se prendre à elle-même si elles ne réintègrent
pas. Et puis, vous avez Nora, Maffiotto, qui
vous font honneur, et d'autres encore. C'est à
elles que vous devez penser.

Les vacances approchent et vous apporteront
le repos, la détente nerveuse et la sérénité d'âme
nécessaires.

Et maintenant, retour - en à votre livre, reçu hier.
Il me fait une immense joie et je vous en remercie de
tout coeur. Je passe mon temps à le lire et, bien
sûr, je ne comprends pas tout, mais tout de même
l'essentiel. Par exemple, l'histoire de votre famille,
que vous m'avez racontée de vive voix, je puis la
suivre assez facilement. Elle est très intéressante.
Les portraits des hommes que vous avez connus, et que
je connais aussi, me semblent très justes et bienveillants.
Quant à moi, vous m'avez donné une large et généreuse
part. Si bien que j'en suis fier et fais la zone comme
un paon! Ça va depuis le moment où nous nous
sommes rencontrés à la gare de France, jusqu'à
travers les concours, Sitzes et toute notre vie pen-
dant douze années. Vous parlez même de ma rencontre
avec Rabinstein, de la nomination de Lipatti au con-
servatoire, des anecdotes sur Wanda Landowska, etc.
C'est très amusant. Votre livre a beaucoup de succès.
J'en suis enchanté et vous en félicite.

Bon courage pour tenir bon jusqu'à la
fin de l'année scolaire. Merci encore de votre
beau livre. Amitiés à tous. Je vous embrasse.

H. G.

Genève, 3 janvier 1974

Ma bien chère amie,

Nous voici embarqués dans une nouvelle année. Le temps file : déjà deux jours de passés, et il ne reste plus que 363 jours pour 74 !! Mon premier soin est de vous souhaiter que ces 363 jours soient heureux : santé, prospérité, joie et succès au travail. L'an dernier a été marqué par le départ de votre cher mari. C'est un voile noir qui s'est étendu sur votre vie. Puisse l'an neuf vous apporter un peu de soleil. Pour l'heure, vous êtes encore à Vallvidrera, si j'en suis reposant ; puis, lundi, ce sera la reprise. Bon courage.

Vous me demandez des renseignements sur les subventions du concours de Genève. Impossible de vous les donner avant ce matin, le secrétariat étant fermé. Quant à Liebstöckel, il est en vacances et ne rentrera que lundi prochain. Voici ce que j'ai pu obtenir : Subvention de la Ville de Genève, 80 mille francs. Subvention du Canton, 50 mille francs. Oui, c'est Ansermet qui est venu m'offrir l'Orchestre de la Suisse romande. (Liebstöckel voulait refuser !!) J'ai naturellement accepté, avec les quatre doigts et le pouce. L'orchestre ne coûte rien au concours. Les séances sont diffusées par Radio Genève, qui prend les frais à sa charge.

Inuant à Lilianna Maffiotte, j'ai, dès le reçu de votre lettre, téléphoné à M^{elle} Clerc, laquelle m'a promis de faire tout de suite le nécessaire.

Ce que vous me racontez de M^{elle} Brunet et de son mari m'a beaucoup amusé. C'est une petite figure du passé déjà bien oubliée.

Ici, la fin de l'année et le commencement de la suivante ce sont passé dans le calme le plus absolu. J'ai horreur de la fausse gaieté des réveillons.

Mon fils aîné et sa femme sont venus pour Noël. Maintenant, j'ai ma nièce Suzanne Robert, très gentille.

Mais, pendant cette période, nous avons été très inquiets pour ma fille, qui, après son opération, a attrapé une pleurésie. Elle est à l'hôpital de Vevey. Or, lundi dernier, elle m'a téléphoné elle-même, me disant qu'elle se sentait mieux. La maladie semble avoir donné le tour. Nous sommes soulagés, mais la convalescence sera longue, très longue.

Le disque de ma 4^e symphonie vient de paraître. Il est très bon. Je vous en apporterai un exemplaire, à l'occasion.

Et voilà pour aujourd'hui. Je vous embrasse.

H.G.

Naturellement, les événements d'Espagne me passionnent.

Genève, 3 février 76

Ma bien chère Remei,

Votre lettre du 29 janvier vient de me parvenir.
Merci. Vous avez dû recevoir ma dernière lettre,
vous disant que j'avais l'intention de venir à
Barcelone pour le concert du 6 mars, en ar-
rivant probablement le jeudi 4 mars et me
réjouissant de votre charmante hospitalité.

Mon fils François ne m'accompagnera pas.

Oui, Pich se donne beaucoup de peine
pour le concert du 6 mars. Dites-lui ma
vive reconnaissance. Et puisqu'il veut
mon Curriculum vitae, j'y viens de le ré-
diger et vous l'envoie ci-joint. Il est
un peu long, mais qu'il s'en serve à sa
guise en le raccourcissant, le résumant,

Et Franz Walter accepte de venir à
Barcelone, pour jouer ma Suite pour
violoncelle solo !! C'est bien gentil à
lui. Et bien gentil à vous, qui êtes l'ini-
tiatrice, la cheville ouvrière, l'âme généreuse
de ce concert. Un immense merci !

Mouvements de la Suite : Rivière, Danse, Air, Canarie.

Ici, rien de bien nouveau. J'ai du rhumatisme
à la jambe droite, qui m'a fait souffrir et
m'empêchait de dormir. Mais j'ai allé con-
sulter le Dr Meyer et les remèdes qu'il m'a
donnés me font du bien. Cela va mieux.

Dans votre prochaine lettre, vous me dîtes
s'il vous est possible de venir à Genève pour
le concert du jeudi 11 mars. Cela me ferait
une si grande joie!

A bientôt de vos nouvelles.
Je vous embrasse.

H.G.

Genève, 8 juin 76

Ma bien chère amie,

La poste ayant été en vacances, pendant la
fête de la Pentecôte, me présente cette vous arri-
vera en retard. Mais j'en suis aussi coupable,
parce que, samedi, dimanche et lundi, j'ai été à
droite et à gauche, en divers lieux et grâce à l'auto
de mon fils François. Le temps était magnifique
et incitait à des promenades hors de Genève.

Grand merci de votre lettre, me racontant les
succès de vos élèves d'Ars nova: 84 enfants. Et
ensuite le concert des plus avancés, et avec des
autres professeurs. Avec les examens, tout cela vous
met un énorme travail sur le dos. Bon courage.
Mais le bon travail de tous doit vous être une
grande satisfaction et vous aider à porter
vaillamment ce poids si lourd. Et puis, les
vacances pointent à l'horizon, au bout du
long tunnel, et c'est un espoir lumineux.

Je suis très heureux que Lilianna ait joué
mes trois danses à Valence et Cartillon. Veuillez
la remercier de ma part. Et je suis content

que sa carrière de soliste se développe favorablement.
Elle joue si bien !

Ici, en vue de restaurer Saint-Pierre, c'est une
avalanche de concerts, de manifestations diverses,
et il y aura une grande Kermesse, dans la vieille
ville, vendredi, samedi et dimanche de cette semaine.
Je fais ramasser des millions ! Ma Sonata de chiesa pour
la Pasqua a été admirablement jouée par Maurice
André et André Dup. Quel beau concert ! Cathédrale
archi-comble (places à 30, 40, 50 francs). Après
concert, nous sommes allés dans un club, avec les artistes,
jusqu'à 2 h 1/2 de la nuit. Réunion très gaie.

Mercredi, je vais à danser pour la paration
du nouveau prêtre de nos églises. Il tue celui auquel
j'ai travaillé de 1927 à 1937. Donc je pleure d'un
œil et ris de l'autre. Le comité du nouveau prêtre
m'a gentiment invité. - Le 12 juin, c'est le mariage
de Bastienne, fille de ma fille Lili. Elle épouse
un journaliste. Qu'ils soient heureux !

Ma chère Renée, je vous embrasse.

H. G.

Curriculum Vitae

Henri Gagnebin, né le 13 mars 1886, à Liège (Bel-
gique) de nationalité suisse. Études classiques (latin-
grec) au collège et gymnase de Lausanne. Études
musicales à Lausanne, Berlin, au conservatoire de
Genève, à la Schola Cantorum de Paris. Professeurs :
Abel Decaux, Louis Vierne, Blanche Selva, Vincent
d'Indy. Diplôme supérieur de la Schola en 1914.

Organiste de l'église luthérienne de la
Rédemption, à Paris, de 1910 à 1916. Organiste
de l'église Saint-Jean, à Lausanne, de 1916 à 1925.
Professeur au Conservatoire de Lausanne, de 1918 à
1926.

Directeur du Conservatoire de Genève, de
1925 à 1957. Puis doyen des classes à Lausanne, de
1957 à 1961. Professeur d'orgue (1940-43) et
professeur d'histoire des formes et des styles, de
1927 à 1961.

A donné de nombreux concerts d'orgue. A
écrit d'innombrables articles de journaux et de
revues. A fait de nombreux cours et conférences.
A publié plusieurs livres, dont « Musique mon
beau soncin » et « Orgue, musette et bourdon »
souvenirs d'un musicien.

T. S. V. P.

Président-fondateur, en 1938, des Concours internationaux d'exécution musicale de Genève.
Président-fondateur de la Fédération des concours internationaux de musique (1956 - 1969).

A participé, comme président ou membre du jury à 75 concours internationaux.

Comme compositeur, a écrit 460 morceaux de musique, dans tous les genres, sauf l'opéra : musique de chambre, symphonies et musique symphonique, ballets, musiques de scène, oratorios, chant et instruments.

Distinctions: Docteur honoris causa de l'Université de Genève.

Membre d'honneur de la Royal Academy of music de Londres; de l'Académie des Beaux-Arts de Graz.

Membre associé (étranger) de l'Académie Royale de Belgique. Membre d'honneur de l'Association des musiciens suisses. etc.

Chevalier de la Légion d'honneur (France), de l'Ordre de la Couronne et de l'Ordre de Léopold (Belgique). Président d'honneur du Concours international Maria Canals, Barcelona.

1205 Genève, 17 mars 76

Ma bien chère Remei,

Ce fut, naturellement, une vive déception d'apprendre que vous et Madame de Gaspar ne pourriez pas venir à Genève, à cause de la grève du chemin de fer français. J'aurais eu une telle joie de votre présence pour mon anniversaire de 90 ans! Mais, peut-être y aurait-il eu danger pour vous de vous risquer dans des trains qui n'arrivent pas à leur destination. Pour moi, j'ai dû m'incliner et accepter le fait, bien à contre-cœur.

Tout d'abord, je tiens à vous dire quel souvenir mer-veilleux je garde de mon séjour à Barcelone. Votre accueil délicieux, les heures passées avec vous, le concert magnifique, la réception charmante, autant de bonheur à conserver, vivant, en mémoire. La statuette du Maire de Barcelone fait l'admiration de tous. Grâce à votre emballage, elle est arrivée intacte. Le donateur suisse ne m'a pas fait payer de droit, ce puisque c'est un cadeau du Maire de Barcelone », m'a-t-il dit.

A Genève, la fête a été magnifique, au point de me laisser étonné, confondu, reconnaissant,

heureux. Je ne m'attendais pas à une manifesta-
tion aussi généreuse et spontanée, et j'en suis
encore tout étourdi. Le concert a été excellent, de
la part des exécutants. La cathédrale était pleine,
et le public m'a ovationné, à la fin. Le
lendemain, dans les journaux, critique très bonne.
Quant à la réception du conservatoire, elle
était peuplée d'amis très gentils, dont M^{me} Girardin,
maire de Genève. Discours, cadeaux abondants,
entre autres un magnifique appareil Revor, à la
fois radiophonique, tourne-disques, enregistreur.

Samedi après-midi, grand rassemblement familial.
Nous étions cent! et ce fut délicieux de nous retrou-
ver tous. La présence de Servais, de Liège, et de
Van Amerongen, de Rotterdam, a embelli encore cette
fête. Maintenant j'ai des masses de lettres
à écrire, pour remercier de tant de bienfaits.
Mes chambres sont un vrai jardin de fleurs ma-
guifiques. Je suis un homme comblé. Une seule
ombre au tableau: votre absence et celle de
M^{me} Gaspard. Faites-lui mes messages très cordiaux.

Je vous embrasse

H.G.